

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20220803-074

République Française		Service	Service Culturel		
Matière	7.1.5	1.5 Finances locales – décisions budgétaires – tarifs			
Objet	Abonnements saison culturelle 2022-2023				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Maire ;

Décide,

<u>Article 1:</u> D'appliquer les tarifs d'abonnements suivants pour la saison 2022-2023 du service culturel :

Formules d'abonnement	Tarif Normal	Tarif Réduit*	Tarif scolaire
Abonnement complet 1 9 spectacles et 1 formule à grignoter	109€	84€	46 €
Abonnement complet 2 9 spectacles	103€	78 €	40€
4 spectacles + Soirée café-théâtre avec formule à grignoter	70 €	56€	31€
Abonnement A la carte 2 4 spectacles + Soirée café-théâtre sans formule à grignoter	64€	50 €	25€

- (*) Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif :
- aux étudiants et ;
- aux demandeurs d'emplois.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 août 2022

Pour Le Maire absent, Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Pierre GUITARD

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20220803-D20220803-074-AR Date de télétransmission : 04/08/2022 Date de réception préfecture : 04/08/2022

Date d'affichage : 04/08/2022 Date de notification :